



Location de véhicule

Par **Pascal75000**, le 10/08/2019 à 23:43

Bonjour

J'ai réservé pour mes vacances une voiture sur le site Axxxxxs France

Catégorie A pour un montant de 350 € pour ma période

Arrivé sur le lieu de la réservation (Italie) le loueur me fais signer des documents sur tablette électronique

Je me retrouve avec un véhicule de catégorie B et le montant n'a rien à voir avec ma réservation. De plus Axxxxs France m'avais annoncé une caution du montant de la location + un plein , mais le jour de la location , j'ai du accepter une caution de 1300 € .

De plus la voiture m'a été donnée sale et abîmé. Pour couronner le tout hier , je retrouve le véhicule avec une belle bosse sur le pare choc.

Le loueur m'annonce environ 500 € pour la cabosse.

Que dois je faire ?

Par **BrunoDeprais**, le 11/08/2019 à 10:46

Bonjour

Arnaque tellement classique.

Je crois que vous allez perdre vos 500 euros par rapport à la caution.

Faites gaffe, il arrive également dans ce genre de mécanisme que vous allez encore être débité quelques semaines après votre retour.

La seule chance que vous pourriez avoir est si le site est localisé en France et même là, je vous souhaite beaucoup de courage.

Par **Pascal75000**, le 11/08/2019 à 10:50

Je serais débité deux fois ? Je ne comprends pas?
Comment éviter cela?
Que l'on me prenne 500€ pour l'accrochage , je comprends .

Par **BrunoDeprais**, le 11/08/2019 à 10:58

Il n'est pas rare que des personnes ayant loué des voitures et particulièrement en Italie se fassent escroquer.

Par contre je ne connais pas la technique des escrocs, sinon qu'ils utilisent l'emprunte CB du premier paiement.

Par **BrunoDeprais**, le 11/08/2019 à 11:02

PS: si ça peut vous aider, taper dans votre moteur de recherche " arnaque location voiture Italie".

Par **Pascal75000**, le 11/08/2019 à 13:39

Bonjour,
L'emprunte de ma carte est pour un certain montant, ils peuvent le dépasser ?
Que faire aussi pour la location non conforme au devis ?

Par **BrunoDeprais**, le 11/08/2019 à 14:18

Une réclamation auprès du loueur.

Par **Pascal75000**, le 11/08/2019 à 14:28

J'ai des chances d'avoir un bon retour ?

Par **BrunoDeprais**, le 11/08/2019 à 14:40

Tout dépend de sa bonne foi.

Par **Pascal75000**, le 11/08/2019 à 15:47

C'est un loueur en France

Je ne sais pas si cela aide ?

J'ai envoyé un e-mail au service client le jour où j'ai prit la voiture, mais pas de réponse !!

Pour mon emprunte de carte , ils peuvent prendre plus que le montant ?

Le loueur est pourtant un partenaire de Visa Premier, d'ou Ma confiance au départ

Par **Pascal75000**, le 12/08/2019 à 09:35

Que dois je faire?

Contacteur Visa Premier ?

Par **Pascal75000**, le 12/08/2019 à 20:49

Personne ?

Par **Pascal75000**, le 12/08/2019 à 23:14

Je doit me retourner contre visa Premier ?

Ou contre le loueur Axxs ?

Par **morobar**, le 13/08/2019 à 09:10

Bonjour,

Vous avez souscrit un contrat avec AXXXX c'est donc vers lui que vous devez excercer vos recours.

Par **Pascal75000**, le **13/08/2019** à **22:07**

Et comment puis je faire ?

J'ai rendez vous jeudi pour restituer le véhicule

Par **morobar**, le **14/08/2019** à **17:04**

Jeudi vous allez en prendre pour votre grade.

EN rentrant vous aurez une réclamation à déposer auprès de votre loueur.

Par **Pascal75000**, le **14/08/2019** à **18:39**

En effet

Plus de 1600€ de note

Le montant de la location est passé à presque 600€ alors que le devis est bien en dessous

Et le reste pour la réparation

Je vais envoyer la facture de la réparation va Visa Premier.

Pour la location , j'ai rdv demain par téléphone avec le loueur

J'espère avoir gain de cause !

Par **Pascal75000**, le **16/08/2019** à **09:56**

Bonjour

Après contact avec le loueur Axxxxxs , il m'ont informé que le loueur est un franchisé et qu'ils n'ont pas accès à mon dossier

Par **morobar**, le **16/08/2019** à **10:15**

Cette réponse est insuffisante.

En France ce loueur sera considéré comme "ducroire" de ce qui n'est finalement que son sous-traitant.

Il convient donc d'éditer les conditions de vente accessible sur le site, et auxquelles vous avez adhéré par double click, pour vérifier l'exclusion révendiquée.

Par **Pascal75000**, le **16/08/2019** à **14:18**

Je trouve cela où?

Par **morobar**, le **16/08/2019** à **15:45**

Sur le site auprès duquel vous avez effectué la réservation.

Selon vos propos:

[quote]

J'ai réservé pour mes vacances une voiture sur le site Axxxxxxs France

[/quote]

Par **Pascal75000**, le **16/08/2019** à **17:21**

Et je fais quoi après ?

Je ne sais vraiment pas quoi faire !!

Par **morobar**, le **16/08/2019** à **17:23**

Après vous téléphonez ou vous écrivez afin que la réservation que vous avez effectuée soit effective.

Sinon vousd allez voir un avocat.

Par **Pascal75000**, le **17/08/2019** à **05:38**

Bonjour ,

Vous me demandez d'éditer les conditions de vente accessible sur le site, et auxquelles vous avez adhéré par double click, pour vérifier l'exclusion revendiquée.

Je vérifie quoi dans ses conditions ?

Par **morobar**, le **17/08/2019** à **11:22**

Vous les lisez, afin de savoir en quoi le loueur répond de ses correspondants à l'étranger.

Par **Pascal75000**, le **17/08/2019** à **17:10**

Bonsoir

voici ce que je trouve

https://avissec.centprod.com/DisplayCondition?p_countryid=HR&p_languageid=FR&p_stationid=DBV

Par **morobar**, le **17/08/2019** à **17:19**

Bonsoir,

Sur un site français les CGV sont écrites en français ou au moins disponibles dans notre langue.

Je ne comprends pas votre propos.

Vous louez en France un type de véhicule à un prix donné et une date itou, à tenir à votre disposition quelque part.

C'est ce contrat qui engage le loueur et son sous-traitant du réseau auquel il appartient.

Par **Pascal75000**, le **17/08/2019** à **17:33**

Oui , justement c'est ce contrat et cette reservation qui n'a pas ete tenue

Le loueur en France ne veut rien savoir tant qu'il n'a pas acces a la facture du loueur en iTalie

De plus suite a la cabosse l'assurance de Visa Premier demande une facture avec le tarif de la reparation facturée et je n'ai rien

juste le coupon de mon debit de carte bleue

Par **Pascal75000**, le **18/08/2019** à **09:59**

Pas facile de s'y retrouver quand on connait rien en droit

Par **morobar**, le **18/08/2019** à **16:46**

Ouin mais il existe des spécialistes, ce sont les avocats.

Vous pouvez aussi entretemps vous rendre auprès d'une union de consommateurs, ils sauront vous guider.

Par **Pascal75000**, le **18/08/2019** à **17:30**

Je vais me renseigner a ce sujet , je viens d'obtenir la facture , mais le detail est confus

Par **Pascal75000**, le **19/08/2019** à **13:11**

Petite question,

J'ai payé la facture avec la franchise , peuvent il encore me prendre de l'argent avec la caution de la carte ?

Merci de votre reponse

Par **morobar**, le **19/08/2019** à **17:14**

A petite question petite réponse: je ne sais pas.

Par **Pascal75000**, le **19/08/2019** à **18:41**

C'est bien dommage , mais une autre personne pourra me repondre j'espere ;)

Par **morobar**, le **20/08/2019** à **09:12**

A ma connaissance personne ici ne lit dans les entrailles de bouc ou dans le marc de café.

Alors sauf si un marabout croise dans les parages..

: -)

Par **Pascal75000**, le **20/08/2019** à **10:14**

Je suis de votre avis , je vais attendre que les dossiers bougent un peu

merci

Par **Pascal75000**, le **28/08/2019** à **17:32**

Surtout eviter ce loueur ,

pas de reponse sur les dossiers , et ne savent pas quoi repondre par telephone

Une honte

Par **morobar**, le **29/08/2019** à **09:36**

MOn meilleur conseil:

* aller voir une association de consommateur, les frais sont faibles au moins pôur obtenir:

** de bons conseils voire une aide directe

** de bonnes adresses d'avocats spécialistes

ou

aller voir directement un avocat en le cherchant vous -même.

Par **Pascal75000**, le **30/08/2019** à **13:17**

Oui , je vais faire cela

merci